

La compétitivité « coûts » et « hors coûts » du secteur agroalimentaire français

8 juillet 2019

En juin dernier, Rexecode a publié son treizième bilan annuel sur la compétitivité de la France pour l'année 2018. Le rapport analyse son évolution sur les marchés intérieur et extérieur, notamment dans le secteur agroalimentaire, depuis le début des années 2000. Les données proviennent d'Eurostat, de l'Insee et d'une enquête annuelle réalisée par Rexecode auprès de 480 importateurs européens. Cette publication revêt un intérêt particulier car elle nuance certains travaux récents expliquant la baisse des parts de marché de la France essentiellement par celle de sa compétitivité « hors-coûts », et non de sa compétitivité « coûts ».

En premier lieu, les auteurs rappellent que la France perd des parts de marchés de biens et services sur les marchés intérieur et extérieur, avec néanmoins des signes de stabilisation. En effet, à la différence de l'évolution de la part de marché à l'exportation de biens en valeur, qui s'est stabilisée entre 2017 et 2018, la part de marché en volume a légèrement augmenté.

Les auteurs apportent différentes explications à ces évolutions. S'agissant de la compétitivité « coûts », l'analyse montre que, dans le secteur industriel (dont l'agroalimentaire), l'augmentation du coût horaire du travail en France, par rapport à la moyenne de la zone euro, est bien plus prononcée, lorsque l'on se base sur les données des enquêtes sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires ([Ecmoss](#)) de l'Insee que sur celles de la comptabilité nationale utilisées dans d'autres travaux. Par ailleurs, l'enquête annuelle réalisée par Rexecode analyse en détail, selon différents critères (cf. tableau ci-dessous), la compétitivité « hors coûts » ou « hors prix » de la France, souvent présentée comme un agrégat difficile à mesurer. S'agissant des critères d'ergonomie et de design (ex. packaging), les produits agroalimentaires français se situent bien en-dessous de la moyenne des pays européens enquêtés. En termes de notoriété et de qualité, la France est en revanche bien positionnée, malgré un rapport qualité/prix très défavorable en raison de prix considérés comme trop élevés. Enfin, concernant l'ensemble des critères de compétitivité étudiés, la France se trouve, de manière générale, derrière son principal concurrent allemand.

Classement en 2018 des dix principaux pays fournisseurs de produits agroalimentaires, selon différents critères ; moyenne des réponses des importateurs européens interrogés

Produits agro-alimentaires	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Qualité	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Ergonomie/design	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Capacité d'innovation technologique	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Notoriété	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Délais de livraison	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Couverture des services associés aux produits	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Variété des fournisseurs	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Prix	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Rapport qualité-prix	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Hors-prix	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Source : Rexecode

Raphaël Beaujeu, Centre d'études et de prospective

Source : [Rexecode](#)